



Prêt de carte bancaire & assurances ?

Par briseis

Bonjour à tous.

De plus en plus, "On" (moi, vous, eux ...) prête sa carte bleue à un tiers de confiance.

En faisant cela, on est évidemment responsable de l'usage que ce tiers en fera, mais ma question n'est pas là :

Avec la carte bleue, il y a un "certain" nombre de chose qui sont assurés (comme par exemple, le vol et l'utilisation frauduleuse).

Est ce que ces assurances sont conservées ou perdues en cas de prêt de la carte bleue ?

Par exemple, si je prête ma CB, et que la personne de confiance a qui je l'ai prêtée, se la fait voler, et que une utilisation frauduleuse est faite suite à ce vol (par le voleur, pas par le tiers de confiance), est ce que le je suis toujours protégé où bien est ce que l'assurance va se désengager sous le motif du prêt de la carte bleue ?

Merci et bonne journée.

Briseis